



# un autre syndicalisme pour une autre justice

**UN SYNDICAT  
REPRESENTATIF**



**UN SYNDICAT  
INDEPENDANT**



**UN SYNDICAT  
REFORMISTE**



**UNITÉ** MAGISTRATS

SNM FO



## UN SYNDICAT REPRESENTATIF

Acteur représentatif et reconnu du dialogue social présent dans toutes les instances de concertation, notre projet est ambitieux, innovant et audacieux.

Ouvert sur la société, notre participation active au débat public nous permet de défendre une justice de qualité et dans l'intérêt des magistrats. Notre affiliation à FO, premier syndicat de la Fonction Publique d'Etat, nous donne un poids réel lors de négociations au plus haut niveau.

## UN SYNDICAT INDEPENDANT

Notre rattachement à FO nous interdit toute prise de position partisane, politique ou idéologique.

### Pourquoi ?

Parce que l'indépendance est une valeur de la confédération FO, depuis la Charte d'Amiens de 1906, symbole de l'indépendance du syndicalisme par rapport au politique, préservant ainsi l'impartialité auquel chacun d'entre nous est tenu.

Quant à nous, en tant que syndicat de magistrats, nous conservons notre propre liberté de penser et d'agir au sein de la confédération FO.



## UN SYNDICAT REFORMISTE

Opposé à des logiques de confrontations stériles, nous sommes engagés dans un dialogue permanent, pour réformer, avec UNITE police et les auxiliaires de justice. Riches de nos relations transversales avec les autres membres de l'Union FO Justice, nous collaborons avec toute la filière des métiers de la justice : greffiers, fonctionnaires, directeurs et agents pénitentiaires, directeurs et agents des services d'insertion et de probation et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Notre syndicat, ouvert aux autres, accueille également des magistrats des ordres administratif et financier et promeut une égalité statutaire et financière avec eux.

## POURQUOI ADHERER ?

Parce que la **solidarité** est notre valeur cardinale :  
POUR VOUS ACCOMPAGNER !

Nous vous accompagnons dans le déroulement de votre carrière par des conseils personnalisés et un soutien actif notamment lors des réunions de transparence.

## POUR VOUS SOUTENIR

Pleinement conscient des difficultés auxquelles vous pouvez être confrontés, notre syndicat a acquis une expertise en matière de risques psycho-sociaux et vous soutient avec un référent dédié. Très réactif, nous n'hésitons pas à nous déplacer dans les juridictions pour vous soutenir et analyser la situation.

## POUR VOUS DEFENDRE

Une procédure en matière disciplinaire est toujours une épreuve qui nécessite un accompagnement et une compétence spécifique que nous pouvons vous apporter en plus de l'assistance d'un avocat. Notre Syndicat a mis en place deux contrats d'assurance performants.

## POUR VOUS REPRESENTER ET VOUS ASSOCIER

Soucieuse de valoriser les compétences de ses adhérents, nous vous associons, si vous le souhaitez, aux réflexions auprès des instances de concertation internes et parlementaires. Nous porterons toujours votre voix à l'occasion des réunions avec le Ministère, auprès des assemblées, et dans le cadre des commissions restreintes au sein desquelles notre Syndicat est représenté.

## UNE ASSURANCE POUR VOUS

Face aux risques d'une mise en cause professionnelle, nous avons négocié pour nos adhérents une assurance couvrant les risques financiers auxquels sont exposés les magistrats exerçant des fonctions juridictionnelles.

Nos contrats souscrits comportent :

- Un volet **Protection juridique professionnelle** couvrant les dépenses (en particulier les frais d'avocat) notamment lors d'une atteinte dans l'exercice de nos fonctions ou en cas de sanction, d'enquête administrative nominative ou de poursuites disciplinaires,
- Un volet **Responsabilité civile professionnelle** garantissant le risque d'une action récursoire de l'Etat engagé sur le fondement de l'article 11-1 de notre statut.



## NOS VICTOIRES POUR VOUS

Notre organisation syndicale a obtenu récemment :

### Des avancées statutaires :

- Evaluation des chefs de Cour
- Distinction du grade et de l'emploi
- Création d'une charte de déontologie
- Création des attachés de justice
- Modification du régime des élections au CSM et à la CAV garantissant une meilleure représentativité du corps

**Une hausse historique de notre rémunération** : les « 1000 euros »

### Une réforme ambitieuse des modes amiables de règlement des litiges

### Une légitimité, une pertinence de nos idées et de nos réflexions qui s'imposent désormais auprès des pouvoirs publics :

simplification de la procédure pénale, courtes et ultra courtes peines de prison, refonte du droit de l'exécution et de l'application des peines, droit pénal des mineurs, protection de l'enfance, lutte contre le narcotraffic, droit de l'environnement.

# NOS OBJECTIFS

## UNE GESTION EXEMPLAIRE et EGALITAIRE DES CARRIERES AU SEIN DE LA MAGISTRATURE

La réforme d'ampleur de la gestion des Ressources Humaines, que nous sommes les seuls à porter, pourra garantir une véritable transparence et l'égalité entre les magistrats :

Démocratiser le Conseil Supérieur de la Magistrature :

création du Conseil Supérieur de la Justice

- Un mode de scrutin égalitaire : 1 magistrat = 1 voix
- Suppression des collègues
- Obligation d'auditionner tous les candidats
- Motivation obligatoire des décisions
- Recours effectif

Assurer les droits des magistrats en matière disciplinaire :

- Création d'un code de déontologie et d'un code de procédure disciplinaire respectueux des principes du procès équitable et notamment un droit d'appel
- Garantir une véritable protection fonctionnelle à chaque magistrat



## UNE REFORME PENALE D'AMPLEUR

- Simplifier la procédure pénale : harmoniser les cadres d'enquêtes, réformer le régime des nullités et des délais
- Prévoir des mesures pour lutter contre la déloyauté et les abus
- Sanctuariser la fonction de juge d'instruction
- Renforcer le statut du parquet
- Refonder l'application des peines



## LA CREATION D'UN MEDIATEUR INTERNE POUR REGLER LES TENSIONS ET LES CONFLITS



## UNE REVALORISATION DE LA JUSTICE CIVILE

- Recentrer le juge civil sur son rôle d'arbitre et de contrôle
- Uniformiser les procédures sur le principe du contrôle a posteriori du juge et limiter les saisines a priori
- Renforcer la politique de l'amiable
- Revaloriser les fonctions de juge civiliste
- En matière de tutelles, développer le mandat de protection future



## UNE GRANDE REFORME DE LA JUSTICE DES MINEURS

- Une justice civile plus protectrice des mineurs en danger
- Une justice pénale plus rapide, efficace et adaptée.



**UNITE MAGISTRATS a une vision,**

**Partageons là !**

**Votez UNITE MAGISTRATS !**

**Adhérez à UNITE MAGISTRATS !**

**Engagez-vous auprès de vos collègues**



Vous trouverez sur notre site internet toutes nos propositions et nos actualités, accessibles sur le lien suivant : <https://unite-magistrats.org/>  
N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition.